

OBJET : Cession de terrain zone du Val Fleury à la Société CREATM

EXPOSE

Le pôle économique du Val Fleury accueille une diversité d'activités, avec le foirail, les entrepôts Malgogne, et plusieurs artisans.

Un bâtiment, en rive sud de l'entrée de la zone, vient d'être acquis par la SARL CREATM, de Rougé, spécialisée en maintenance industrielle, qui souhaite développer son activité.

Afin de mettre en œuvre son projet d'extension de bâtiments, de gestion de ses stocks et de manœuvre des poids lourds, l'entreprise a besoin de 1 400 m² supplémentaires.

Or, entre la parcelle de l'entreprise et le parking qui sert au stationnement des camions le mercredi pour le foirail, la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section B numéro 680, correspondant à un espace enherbé d'environ 3120m².

Ainsi, il vous est proposé de céder à l'entreprise CREATM, après avis du service des domaines, une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 680, d'une surface de 1 400 m², selon le plan ci-joint.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'entreprise CREATM.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De céder à l'entreprise CREATM, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 680, d'une surface d'environ 1 400 m², située allée du foirail, au prix de 10 €/ m².
2. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Les frais d'actes et de document d'arpentage qui en résultent sont à la charge de l'acquéreur.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

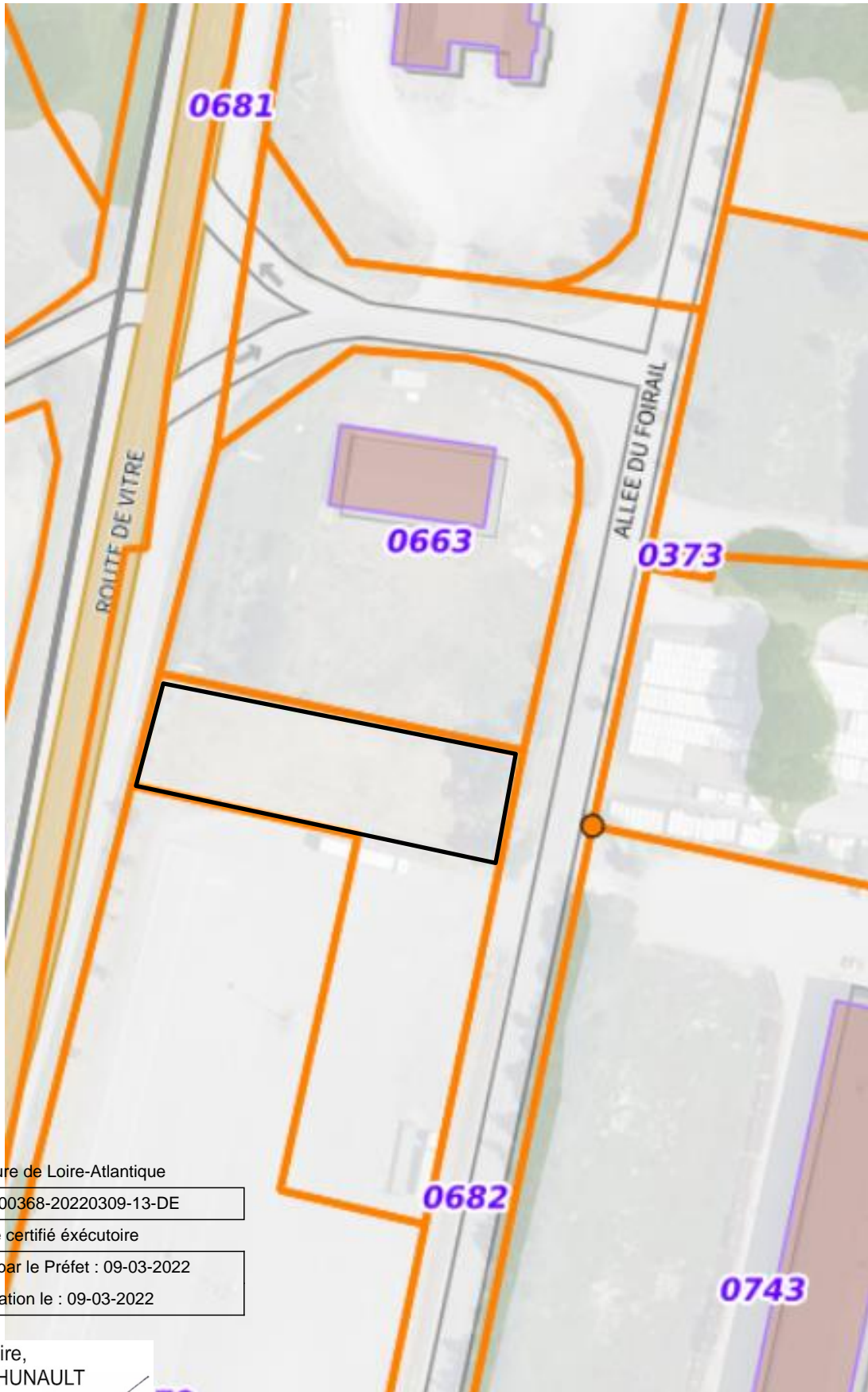
Publication le : 09-03-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Le Maire
Alain HUNAUT

Annexe : localisation du terrain



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,
Alain HUNAUULT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr